

Publié par Tribune de Genève (<http://www.tdg.ch>)

DRAME | Deux jours après les aveux de Daniel H., de nombreuses zones d'ombre subsistent autour du meurtre de la jeune Fribourgeoise. Il y aurait notamment eu des manquements dans l'encadrement de l'agresseur.

© keystone | Des fleurs et des messages pour Lucie. Hier, on apprenait que la maison de redressement d'Arxhof, où le jeune homme a purgé une peine de quatre ans, avait averti les autorités argoviennes dès sa sortie en août 2008, qu'il ne devait surtout pas consommer de drogue, car cela le rendait violent.

Nadine Haltiner, Ron Hoculi | 12.03.2009 | 00:03

On en apprend chaque jour davantage sur le meurtre de Lucie. Des éléments nouveaux qui ajoutent un peu plus d'effroi aux circonstances de sa mort. Et qui poussent à s'interroger sur le suivi judiciaire et thérapeutique de Daniel H., déjà condamné pour tentative de meurtre en 2004. Hier, on apprenait que la maison de redressement d'Arxhof (BL), où le jeune homme de 25 ans a purgé une peine de quatre ans, avait averti les autorités argoviennes dès sa sortie en août 2008, qu'il ne devait surtout pas consommer de drogue, car cela le rendait violent. L'établissement préconisait aussi de lui fournir un conseil en matière de toxicomanie et de lui faire passer des tests d'urine durant sa période de probation de trois ans. Les autorités argoviennes ont-elles suivi le conseil? Officiellement, elles laissent planer le doute, jusqu'à la conférence de presse qu'elles donneront ce matin. Mais une source proche du dossier affirme que toutes les mesures ont été appliquées à la lettre. Elle s'interroge toutefois sur la coercition de ces mesures. Car, juridiquement, il n'a jamais été possible de forcer Daniel à suivre une thérapie pour le tenir éloigné des drogues. Ainsi, malgré les entretiens avec son agent de probation, l'homme a fini par retomber dans la dépendance.

Dans son édition d'aujourd'hui, la Weltwoche raconte comment. Pire, elle affirme que la mort de Lucie aurait pu être évitée. Le jeune homme a perdu son emploi le 24 février dernier, écrit l'hebdomadaire. Deux jours plus tard, son agent de probation tirait la sonnette d'alarme auprès des autorités argoviennes: Daniel a sombré dans la cocaïne et peut devenir dangereux. Sous la menace d'un nouvel internement, le jeune homme accepte de se faire soigner. Le 3 mars, il se rend à la clinique de Neuenhof (AG), spécialisée dans les addictions. Or, Daniel arrive trop tard, parce qu'il n'a soi-disant pas trouvé l'adresse. Au lieu de l'admettre tout de même pour une cure, la clinique renvoie son rendez-vous à la semaine suivante. «Une semaine de trop», écrit la Weltwoche. Un jour plus tard, dans la nuit du 4 au 5 mars, il attire Lucie dans son appartement et la tue.

Pas de risque zéro

Pourquoi l'avoir laissé repartir de la clinique? Celle-ci savait-elle qu'il pouvait devenir dangereux? Autant d'interrogations en suspens. Le Parti radical argovien exige d'ores et déjà une enquête sur la procédure suivie. Reste la question que tout le monde se pose: le suivi des détenus libérés sous conditions est-il suffisant en Suisse? «Oui, répond Jacques Monney, directeur de la Fondation vaudoise de probation. Si le risque zéro n'existe pas, toutes les mesures sont prises pour réinsérer le détenu dans la société et éviter qu'il ne récidive.» Car si les procédures diffèrent selon les cantons, elles sont rigoureuses partout. Le plus souvent, plusieurs juges se réunissent pour étudier chaque cas. Ils se basent en plus sur l'avis de différents experts. Si la libération est accordée avec une assistance de probation, le détenu est astreint à être suivi par des travailleurs sociaux, chargés de retrouver avec lui un logement, un emploi, etc. «Un travail sera aussi effectué sur le délit et le risque de récidive et auquel le probationnaire ne pourra pas se soustraire», explique Francine Teylouni, directrice du Service de Probation et d'insertion de Genève. Si le condamné viole les règles de

conduite, le service de probation avertit aussitôt le juge, qui peut décider de durcir les conditions de liberté ou d'interner le détenu.

Mobilisation jamais vue sur Facebook

Des dizaines de milliers d'internautes se sont mobilisés sur le site Facebook. Plusieurs «clubs» se sont formés pour exprimer indignation et solidarité avec la famille de Lucie. Le plus «populaire» d'entre eux regroupe désormais plus de 60 000 membres. Même les familles proches de Lucie ont utilisé cette plate-forme. Celle de Pfäffikon (SZ), ville où la Fribourgeoise officiait comme jeune fille au pair, exprimait hier le désarroi général: «Maintenant, le temps est au deuil, à la rage et au désespoir. Mais demain viendra le temps de penser sur ce qui doit changer pour que Lucie ne nous ait pas quittés en vain.» Sur la même page, cette autre mention: «La famille de Lucie vous remercie de tout cœur pour le soutien que vous lui avez apporté. [Elle] veut organiser une mobilisation dans environ deux semaines (...). Plus de détails suivront.»

La sobriété de ces messages contraste avec la virulence des propos tenus envers le meurtrier de Lucie. Des centaines d'internautes appellent à l'internement à vie, parfois même au rétablissement de la peine de mort, dans des termes souvent très crus.

Des propos qui comportent des risques, prévient Sami Coll, sociologue à l'Université de Genève, et spécialiste des nouvelles technologies. Le problème majeur? Celui de la protection de la sphère privée. «Facebook est à la base un espace ludique, une sorte de Disneyland virtuel sur lequel on est invité à «se lâcher» un peu. Or, contrairement aux forums de discussions où les gens se cachent derrière un pseudonyme, les gens parlent à visage découvert sur cette plate-forme. Et il est désormais de notoriété publique que les recruteurs de nombre d'entreprises y jettent même un coup d'œil avant d'engager quelqu'un.» Plus généralement, Sami Coll refuse de relativiser la mobilisation qu'a générée la tragédie dont a été victime Lucie. Il pointe toutefois du doigt un risque de «gadgettisation de l'engagement politique sur Facebook», tel que celui que l'on constate avec les appels à changer le système judiciaire ou à rétablir la peine capitale. Le chercheur dresse un parallèle avec la défense de certaines causes sur Facebook. «Il existe par exemple des groupes pour venir en aide à des enfants défavorisés de tel ou tel pays qui regroupent des centaines de membres, mais qui parviennent tout juste à récolter 30 dollars. Cela pose bien la question de la réelle implication et du degré de conviction des membres d'un groupe», conclut le chercheur.

Suisse Doutes sur le suivi judiciaire du meurtrier de Lucie



Hans Erni a 100 ans ce samedi. Rencontre chez lui à Lucerne du plus célèbre artiste suisse vivant. Le centenaire fourmille de projets qu'il entend bien réaliser. Au programme 2009 notamment, une nouvelle affiche du cirque Knie et surtout une fresque monumentale devant le Palais des Nations. Entretien exclusif à lire demain dans Tribune Samedi.

Source URL (Extrait le 12.03.2009 - 18:44):

<http://www.tdg.ch/actu/suisse/doutes-suivi-judiciaire-meurtrier-lucie-2009-03-11>